

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

* RUBRIQUE 1: Identification du mélange et de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit : **COLLE À RATS ET SOURIS**

- Code fds/Révision: 03/19

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle pour attraper les rongeurs.

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Zapi S.p.A.

Via Terza Strada, 12

35026 Conselve (Pd)

Italie

Tél. +39 049 9597737 Fax +39 049 9597735

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité : techdept@zapi.it

- Service chargé des renseignements : Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

n° ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

(INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>)

Zapi Tél. +39 049 9597737 (lundi-vendredi de 9:00 à 12:00 et 14:00 à 17:00)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogramme de danger



SGH02

- Mention d'avertissement

Attention

- Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Le mélange ne contient pas de substances étant évaluées comme PBT.

- vPvB: Le mélange ne contient pas de substances étant évaluées comme vPvB.

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : COLLE À RATS ET SOURIS

Suite de la page 1

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Index number: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46	Acétate d'éthyle [1] Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<1%
---	---	-----

Informations sur les composants:

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de dangers citées, se référer à la Rubrique 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales :** Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des voies d'exposition.

- **Après inhalation :** Respirer de l'air frais et consulter un médecin pour plus de sécurité.

- Après contact avec la peau :

Si l'irritation de la peau se poursuit, consulter un médecin.

- Après contact avec les yeux :

- Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes en gardant les paupières ouvertes. Ensuite, consulter un médecin.

- Après ingestion:

Demander immédiatement un avis médical. Ne rien administrer de non expressément autorisé par le médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** A notre connaissance, aucun équipement inadapté n'est connu.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent se dégager.

- **5.3 Conseils aux pompiers :** Équipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

- Équipement spécifique de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

Équipements pour les pompiers conformes aux normes européennes EN469.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent être éliminés conformément aux directives officielles.

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : COLLE À RATS ET SOURIS

Suite de la page 2

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration du produit dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter le produit dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Après le nettoyage, assurer une aération suffisante.

Absorber les liquides avec un matériau liant les liquides.

Éliminer la matière collectée conformément aux réglementations en vigueur.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Rubrique 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer à proximité du produit.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues, ne pas fumer ou utiliser des allumettes ou des briquets. Sans ventilation adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler sur le sol et s'enflammer à distance, si elles se déclenchent, avec un risque de retour de flamme.

Évitez l'accumulation de charges électriques.

- Préventions des incendies et des explosions:

Consulter la Rubrique 6. Consulter la Rubrique 5.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Évitez l'exposition directe au soleil.

- Indications concernant le stockage commun:

Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Protéger contre l'humidité et contre l'eau.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Colle pour attraper les rongeurs

* RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelles :

- Union européenne (2017/2398/UE, 2017/164/UE, 2009/161/UE, 2006/15/CE, 2004/37/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

Composant	n° CAS	VME-mg/m ³	VME-ppm	VLE-mg/m ³	VLE-ppm	Note
ACÉTATE D'ETHYLE	141-78-6	734	200	1468	400	-

- France (INRS - ED984 :2016) :

Composant	n° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
ACÉTATE D'ETHYLE	141-78-6	400	1400	-	-	-	84

Suite page 4

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : COLLE À RATS ET SOURIS

Suite de la page 3

- DNELs		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	Long terme - effets systémiques	4.5 mg/kg pc/j (population générale)
Cutané	Long terme - effets systémiques	37 mg/kg pc/j (population générale)
Inhalation	Court terme – effets locaux	63 mg/kg pc/j (travailleurs)
		734 mg/m ³ (population générale)
	Long terme - effets locaux	1468 mg/m ³ (travailleurs)
		367 mg/m ³ (population générale)
	Court terme - effets systémiques	734 mg/m ³ (travailleurs)
		734 mg/m ³ (population générale)
Long terme - effets systémiques	1468 mg/m ³ (travailleurs)	
	367 mg/m ³ (population générale)	
		734 mg/m ³ (travailleurs)
- PNECs		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	PNEC	200 mg/kg aliment (intoxication secondaire)
	PNEC	0.24 mg/l (eau fraîche)
		1.65 mg/l (rejets intermittents)
		0.024 mg/l (eau de mer)
		650 mg/l (station d'épuration)
	PNEC	1.15 mg/kg ps (sédiment (eau fraîche))
		0.115 mg/kg ps (sédiment (eau de mer))
		0.148 mg/kg ps (sol)

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuelle:****- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité habituelles lors de l'utilisation de produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Assurer une ventilation adéquate.

- Protection respiratoire: Non nécessaire lors de l'utilisation normale du produit.

Si la valeur seuil (par exemple VME) pour une ou plusieurs substances contenues dans le produit est dépassée, il est conseillé de porter un masque avec filtre de type A ou universel avec classe (1, 2 ou 3) sélectionné en fonction de la concentration maximale d'utilisation (réf. norme EN 14387). En cas de présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et / ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosols, vapeurs, brouillards, etc.), des filtres de type combiné doivent être fournis.

L'utilisation d'équipements de protection des voies respiratoires est obligatoire lorsque les mesures techniques mises en place pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils considérées, ne sont pas suffisantes. La protection fournie par les masques est néanmoins limitée.

- Protection des mains:

Lors de la manipulation du produit, utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374, catégorie III).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. En raison du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée pour le produit.

Choisir le matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'utilisation.

Suite page 5

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : **COLLE À RATS ET SOURIS**

Suite de la page 4

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

- Protection des yeux :



Lunettes de sécurité (EN166).

- Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Consulter la Rubrique 6.

- Mesures de gestion des risques Suivre les instructions indiquées ci-dessus.

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Informations générales	
- Aspect:	
État physique:	Liquide visqueux
Couleur :	Incolore
- Odeur :	Caractéristique
- Seuil olfactif :	Non disponible.
- Valeur du pH:	Non disponible.
- Changement d'état	
Point de fusion / intervalle de fusion:	Non disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non disponible.
- Point d'éclair :	28°C (ASTM D93-16a)
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
- Température d'inflammation:	Non disponible.
- Température de décomposition	Non disponible.
- Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges explosifs air / vapeur est possible.
- Limites d'explosion:	
Inférieure :	Non disponible.
Supérieure :	Non disponible.
- Propriétés comburantes :	Non disponible.
- Pression de vapeur	Non applicable.
- Densité :	0.83 g/mL
- Densité relative	Non disponible.
- Densité de vapeur	Non disponible.
- Taux d'évaporation	Non disponible.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau	Insoluble.
- Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.

Suite page 6

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : **COLLE À RATS ET SOURIS**

Suite de la page 5

- Viscosité:	
Dynamique:	Non disponible.
Cinématique:	Non disponible.
-9.2 Autres informations	Aucune autre information pertinente disponible.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

- Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucun risque de réaction dangereuse.

- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et dans les conditions de manipulation recommandées.

- **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Aucune décomposition n'est attendue si le produit est utilisé selon les spécifications.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

- 10.4 Conditions à éviter

Évitez la surchauffe. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des autres causes d'incendie.

- 10.5 Matières incompatibles:

Aucune autre information pertinente disponible.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux connu dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification

141-78-6 acétate d'éthyle

Orale	DL50	5620 mg/kg pc (rat)
Cutanée	DL50	>20000 mg/kg pc (lapin)
Inhalation	CL50/6h	>22.5 mg/l (rat)
	RD50	RD50: 580 ppm (souris, 10 minutes, vapeur) A partir de la valeur RD50 (concentration produisant une diminution de 50% du rythme respiratoire), la vapeur d'acétate d'éthyle est un irritant sensoriel faible.

- Effet primaire d'irritation:

- Corrosion/irritation cutanée

141-78-6 acétate d'éthyle

Irritation cutanée	Non irritant (lapin; 4 heures; conditions semi-occlusives). En raison de ses propriétés dégraissantes, une exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------------------	--

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

141-78-6 acétate d'éthyle

Irritation des yeux	La substance ne répond pas aux critères de classification comme irritant pour les yeux. L'acétate d'éthyle liquide est légèrement irritant pour les yeux.
---------------------	--

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite page 7

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : COLLE À RATS ET SOURIS

Suite de la page 6

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée 141-78-6 acétate d'éthyle	
Sensibilisation cutanée	L'acétate d'éthyle a été négatif lors d'un test de maximisation Magnusson-Kligman sur cochon d'Inde, mené conformément à la ligne directrice 406 de l'OCDE.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales : 141-78-6 acétate d'éthyle	
Mutagénicité in vitro	Mutagénicité bactérienne: négatif avec et sans activation métabolique. Cytogénicité: négatif avec et sans activation métabolique.
Mutagénicité in vivo	Mutation du gène de la cellule de mammifère: négatif avec et sans activation métabolique. Test du micronoyau chez la souris: négatif.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction 141-78-6 acétate d'éthyle		
Orale	NOAEL - fertilité	26400 mg/kg pc/j (souris)
Inhalation	NOAEC – toxicité développementale	73300 mg/m ³
	NOAEC - fertilité	22000 mg/m ³ (rat)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Substance décrite dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- acétate d'éthyle (CAS n°141-78-6) : voir la fiche toxicologique n°18 de 2017.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique et/ou terrestre: 141-78-6 acétate d'éthyle	
CE50/24h	2500-3090 mg/l (<i>daphnia magna</i>) (DIN 38412)
CL50/96h (statique)	212.5 mg/l (<i>heteropneustes fossilis</i>) 230 mg/l (<i>pimephales promelas</i>)
CL50/24h	154-175 mg/l (<i>daphnia cucullata</i>)
NOEC/21j	2.4 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
NOEC/72h	100 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>) (OECD TG 201)
CE50/48h	165 mg/l (<i>daphnia magna</i>) >150 mg/l (<i>ambystoma mexicanum</i>)
NOEC	5600 mg/l (<i>scenedesmus subspicatus</i>) 6.9 mg/l (poisson)
- 12.2 Persistance et dégradabilité 141-78-6 acétate d'éthyle	
Biodégradabilité	Facilement biodégradable en eau de mer douce et en eau de mer artificielle.

Suite page 8

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : **COLLE À RATS ET SOURIS**

Suite de la page 7

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
141-78-6 acétate d'éthyle	
Facteur de bioconcentration	BCF (espèces aquatiques): 30 La substance a un faible potentiel de bioaccumulation (log Kow3).

- **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente disponible.

- **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou les égouts.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT** : Le mélange ne contient pas de substances étant évaluées comme PBT.

- **vPvB**: Le mélange ne contient pas de substances étant évaluées comme vPvB.

- **12.5 Autres effets néfastes** Aucune autre information pertinente disponible.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/UE, la décision 2014/955/UE et la Directive (UE) 2015/1127.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN1133
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	1133 ADHESIFS
- IMDG, IATA	ADHESIFS
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA	
	
- Classe	3 Liquides inflammables.
- Etiquette	3
- 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.

Suite page 9

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : **COLLE À RATS ET SOURIS**

Suite de la page 8

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		Attention: Liquides inflammables
- Code de danger (Kemler):		30
- Numéro EMS:		F-E,S-D
- Stowage Category		A
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC		Non applicable.
- Transport / informations additionnelles :		
- ADR		
- Quantités limitées (LQ)		5L
- Quantités exceptées (EQ)		Code: E1 Quantité nette maximum par emballage interne : 30 ml Quantité nette maximum par emballage extérieur : 1000 ml
- Catégorie de transport		3
- Code de restriction dans les tunnels		D/E
- IMDG		
- Quantités limitées (LQ)		5L
- Quantités exceptées (EQ)		Code: E1 Quantité nette maximum par emballage interne : 30 ml Quantité nette maximum par emballage extérieur : 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU		UN 1133 ADHESIFS, 3, III

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive n°2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

- Directive SEVESO

Décret n°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3 (entrée en vigueur le 1er juin 2015) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t	A E DC	2 - -

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement. Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres

- Règlement (CE) n°1907/2006 ANNEXE XIV Ce produit ne contient aucune substance listée en annexe XIV.

- Règlement (CE) n°1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Aucune information pertinente disponible.

Suite page 10

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : COLLE À RATS ET SOURIS

Suite de la page 9

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Aucune.
- **Règlement (CE) no 1005/2009: substances qui appauvrissent la couche d'ozone** : Aucune.
- **Règlement (CE) no 850/2004: polluants organiques persistants** : Aucun.
- **Substances énumérées dans le règlement (CE) no 649/2012 (PIC)**: Aucun
- **Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français** :
Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:
 - Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003 en cas de risque non faible.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Toute responsabilité liée à une mauvaise utilisation du produit ou en cas de violation des réglementations en vigueur est refusée.

- Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I du règlement (CE) n. 1272/2008, en utilisant des données de composants.

- Acronymes et abréviations :

RD50: Respiratory Decrease, 50%
LC0: Lethal concentration, 0 %
NOEC: No Observed Effect Concentration
IC50: Inhibitory concentration, 50 %
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level
EC50: Effective concentration, 50 %
EC10: Effective concentration, 10 %
LL0: Lethal Load, 0 %
AEL: Acceptable Exposure Limit
LL50: Lethal Load, 50 %
EL0: Effective Load, 0 %
EL50: Effective Load, 50 %
RMM: Risk Management Measures
STP: Sewage Treatment Plant
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 %
LD50: Lethal dose, 50 %
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2 – Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3 – Liquides inflammables – Catégorie 3
Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration – Catégorie 1
Skin Irrit. 2 – Irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2 – Irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangereux pour l'environnement aquatique – toxicité aquatique chronique – Catégorie 2

Suite page 11

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°2015/830

Date d'impression 24.04.2019

Révision : 24.04.2019

Nom du produit : COLLE À RATS ET SOURIS

Suite de la page 10

- Sources

1. E-Pesticide Manual 2.1 Version (2001)
2. Règlement (CE) n°1907/2006 et ses adaptations
3. Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
4. Règlement (EU) n°2015/830
5. Règlement (EU) n°528/2012
6. Règlement (CE) n° 790/2009 (1ère ATP CLP)
7. Règlement (EU) n° 286/2011 (2ème ATP CLP)
8. Règlement (EU) n° 618/2012 (3 ème ATP CLP)
9. Règlement (EU) n° 487/2013 (4 ème ATP CLP)
10. Règlement (EU) n° 944/2013 (5 ème ATP CLP)
11. Règlement (EU) n° 605/2014 (6ème ATP CLP)
12. Règlement (EU) n° 2015/1221 (7ème ATP CLP)
13. Règlement (EU) n° 2016/918 (8ème ATP CLP)
14. Règlement (EU) n° 2016/1179 (9ème ATP CLP)
15. Règlement (EU) n° 2017/776 (10ème ATP CLP)
16. Règlement (EU) n° 2018/669 (11ème ATP CLP)
17. Directive 2012/18/EU (Seveso III)
18. Site internet de l'ECHA

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

La révision de la section 3.2 de la fiche de données de sécurité, concernant les concentrations de substances dangereuses, est dues à des tests effectués sur le produit conformément aux méthodes d'analyse EPA 5021A: 2003 + EPA 8260D: 2017.